



**HAL**  
open science

# GOUVERNANCE ET POLITIQUE DE SERVICESCONSEILS AGRICOLES. LE CAS DU QUÉBEC

Marie-Ève Gaboury-Bonhomme

► **To cite this version:**

Marie-Ève Gaboury-Bonhomme. GOUVERNANCE ET POLITIQUE DE SERVICESCONSEILS AGRICOLES. LE CAS DU QUÉBEC. ISDA 2010, Jun 2010, Montpellier, France. 8 p. hal-00521218

**HAL Id: hal-00521218**

**<https://hal.science/hal-00521218>**

Submitted on 26 Sep 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Montpellier – France  
28 June – 1<sup>st</sup> July 2010

Innovation and Sustainable Development  
in Agriculture and Food

www.isda2010.net



## GOVERNANCE ET POLITIQUE DE SERVICES- CONSEILS AGRICOLES. LE CAS DU QUÉBEC.

Marie-Ève GABOURY-BONHOMME

École nationale d'administration publique (ENAP)  
4750, av. Henri-Julien, 5<sup>ème</sup> étage  
Montréal, Québec, Canada  
H2T 3E5  
[Marie-Eve.Gaboury@enap.ca](mailto:Marie-Eve.Gaboury@enap.ca)

**Abstract** - As far back as the 1980s, governments decided to stop providing advisory services to farmers. At the same time, private firms, co-ops and civil organizations took on greater importance. This article looks at the governance and advisory services in Québec, Canada. Although governments have stopped providing advisory services, they continued to fund them. They have also established partnerships with certain stakeholders, giving them some responsibility in policy implementation.

**Keywords:** advisory services, agriculture, politics, governance, sustainable development

**Résumé** - À partir des années 1980, les gouvernements se sont retirés de la fourniture de services-conseils aux entreprises agricoles. Parallèlement, les entreprises privées, les coopératives et les organismes associatifs ont pris une place plus importante. Cet article analyse la gouvernance et les politiques de services-conseils agricoles au Québec (Canada). Tout en se retirant, les gouvernements ont continué à financer des services-conseils. Ils ont également établi des partenariats avec certains acteurs et leur ont délégué des responsabilités dans la mise en œuvre de politiques.

**Mots clés :** conseil, agriculture, politique, gouvernance, développement durable

## 1. INTRODUCTION

Les agriculteurs sont appuyés dans leur prise de décisions et dans la gestion de leurs exploitations par plusieurs spécialistes. C'est ce que nous appelons les services-conseils agricoles. Ces derniers étaient vus, traditionnellement, comme un service public : les gouvernements finançaient et fournissaient directement ces services. À partir des années 1980, l'engagement des gouvernements a changé (Kidd et al., 2000). Parallèlement, les entreprises privées, les associations agricoles et les organismes associatifs ont pris une place plus importante (Birner et al., 2006).

Le Québec, province francophone du Canada comptant 30 675 exploitations agricoles, ne fait pas exception à cette règle (CAAAQ, 2008). Cette présentation discute des récents changements dans la gouvernance des politiques de services-conseils agricoles. Elle repose sur l'analyse de documents officiels (voir l'encadré 1). L'auteure a une connaissance approfondie des politiques de services-conseils et a été en contact étroit avec les acteurs qui y participent : elle a œuvré plusieurs années comme analyste et agente de développement agricole au Québec.

### *Encadré 1. Documents officiels consultés.*

Agriconseils, 2009. *Guide d'accompagnement pour les dispensateurs de services-conseils*, [www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca).

Agriconseils, 2010. Site officiel, [www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca).

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), 2010. Site officiel, [www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca).

Association des conseillers en agroenvironnement du Québec, 2007. *Mémoire*, Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ).

Association des fabriquants d'engrais du Québec (AFEQ), 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec, 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Association Québécoise des Industries de Nutrition Animale et Céréalière (AQINAC), 2010. Site officiel, [www.aqinac.com](http://www.aqinac.com).

Association Québécoise des Industries de Nutrition Animale et Céréalière (AQINAC), 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Association Québécoise des Industries de Nutrition Animale et Céréalière (AQINAC), 2005-2006. *Rapport annuel*.

Centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA), 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Clubs conseils en agroenvironnement, 2010. Site officiel, [www.clubsconseils.org](http://www.clubsconseils.org).

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). *Études complémentaires et Rapport final*, 2008.

Conseil interprofessionnel du Québec, 2010. Site officiel, [www.professions-quebec.org](http://www.professions-quebec.org).

Coop Fédérée, 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils, 2005.

Fédération des groupes conseils agricoles du Québec (FGCAQ), 2010. Site officiel, [www.fgcaq.com](http://www.fgcaq.com).

Fédération des groupes conseils agricoles du Québec (FGCAQ), 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Jolicoeur et associés, 2008. *Évaluation de l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux exploitations agricoles*. Préparé pour le Comité de gestion de l'Entente MAPAQ-UPA.

Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), 2010. Site officiel, [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca).

Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), 2009. *Programme d'appui au développement des entreprises agricoles*.

Québec. Loi sur les producteurs agricoles. *Gazette officielle du Québec*.

Union des producteurs agricoles (UPA), 2010. Site officiel, [www.upa.qc.ca](http://www.upa.qc.ca).

Union des producteurs agricoles (UPA), 2007. *Mémoire*, CAAAQ.

Le texte se divise en deux grandes sections. Tout d'abord, nous présentons le cadre d'analyse qui traite de gouvernance dans une perspective de développement durable. Par la suite, nous analysons l'évolution de la gouvernance des services-conseils agricoles au Québec en quatre temps. Premièrement, malgré son retrait de l'offre directe de services-conseils, les gouvernements ont gardé un certain contrôle sur leur développement à travers des aides financières publiques; nous traitons de l'évolution des règles d'attribution de ces aides financières. Deuxièmement, l'évolution des aides financières a suscité des controverses parmi les acteurs du secteur agricole; nous expliquons le rôle d'arbitre qu'y ont joué les gouvernements. Troisièmement, les gouvernements ont établi des partenariats avec certains acteurs ; nous traitons de ces partenariats, des acteurs qu'ils regroupent et des responsabilités que les gouvernements leur ont déléguées. Quatrièmement, nous décrivons comment ces politiques favorisent une certaine redistribution entre les acteurs.

## **2. DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE ET GOUVERNANCE PUBLIQUE : PRÉCISIONS CONCEPTUELLES**

Le développement agricole durable recherche, tout à la fois, la viabilité économique des exploitations agricoles, la préservation de l'environnement, la qualité de vie des humains ainsi que l'équité sociale (Hani, Pinter et Herren, 2006). Il réfère à la mise en cohérence des différentes dimensions du développement (économique, sociale, environnementale). L'atteinte de ces multiples objectifs permet un développement qui répond aux besoins des générations actuelles et futures (Brundtland, 1987).

Pour atteindre les objectifs d'un développement durable, des écrits scientifiques soulignent que les processus de gouvernance de l'action publique doivent être adaptés. Ces écrits ont inspiré notre analyse. Pour viser un développement plus durable, un large éventail d'acteurs sociaux doivent participer, pas seulement des acteurs gouvernementaux (Vivien, 2003). Pour leur part, Van Zeijl-Rozema et al. (2008) proposent un cadre d'analyse qui traite de la façon d'établir et de mettre en œuvre des objectifs publics dans une perspective de développement durable. Leur cadre d'analyse repose sur une typologie regroupant quatre modèles de gouvernance. Un de ces modèles est qualifié de gouvernance durable « hiérarchique »; il nous apparaît le plus pertinent pour analyser la réalité des services-conseils au Québec. Ce modèle réfère à plusieurs acteurs en nombre restreint. Un acteur en autorité, généralement le gouvernement, arbitre les controverses entre les acteurs : il suscite des discussions entre eux, fait des choix entre les différentes propositions avancées et établit des objectifs communs. Des politiques permettent d'atteindre ces objectifs; la façon de les mettre en œuvre est décidée par le gouvernement.

Le cadre d'analyse de Van Zeijl-Rozema et al. (2008) ne traite pas de redistribution des ressources. D'autres auteurs soulignent que, pour favoriser un développement plus durable, le gouvernement doit appuyer de façon particulière les acteurs qui en ont moins (Carrier et Côté, 2000). Notre analyse s'inspire de Van Zeijl-Rozema et al. (2008) en y ajoutant la notion de redistribution des ressources entre les acteurs.

## **3. GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE SERVICES-CONSEILS AGRICOLES AU QUÉBEC**

Au Québec, avant les années 1970, les services-conseils agricoles étaient offerts par les « agronomes de comté » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il n'existait pas ou très peu d'autres organisations qui offraient des services-

conseils. Les choses ont changé à partir des années 1980. Le MAPAQ s'est retiré graduellement; ses agronomes ont été remplacés par d'autres. Actuellement, on dénombre 3 200 conseillères et conseillers agricoles au Québec (CAAAQ, 2008). Près de la moitié d'entre eux œuvre au sein d'entreprises privées ou de coopératives actives dans le domaine des intrants agricoles (engrais, nutrition animale, etc.) et des services financiers. L'autre moitié se partage entre : 1) les groupes/clubs conseils agricoles; 2) les conseillers à leur compte et les firmes de consultants; 3) des organismes paragouvernementaux. Nous invitons la lectrice et le lecteur à consulter l'encadré 2 afin de se familiariser avec les différents acteurs œuvrant dans les services-conseils agricoles au Québec.

### *Encadré 2 : Principaux acteurs des services-conseils agricoles au Québec*

**Agriculture et agroalimentaire Canada** est le ministère agricole canadien (fédéral) et le **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)** est le ministère agricole québécois (provincial).

Le Québec regroupe un nombre important de **coopératives et d'entreprises privées actives dans le domaine des intrants agricoles** (engrais, nutrition animale, etc.). Des associations les représentent, notamment l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), qui regroupe près de 200 entreprises et coopératives, l'Association des fabricants d'engrais du Québec (AFEQ), qui regroupe 4 centres de distribution et une centaine d'usines, et la Coop fédérée qui rassemble une centaine de coopératives. Sources : AFEQ, 2007 ; AQUINAC, 2010 ; Coop Fédérée, 2010.

Les **groupes/clubs conseils** sont des regroupements volontaires d'exploitations agricoles qui embauchent un à quelques conseillères et conseillers. Ils peuvent porter plusieurs dénominations, selon leur domaine d'expertise ; pour faciliter la lecture de ce texte, nous utilisons le vocable groupes/clubs conseils. Il existe 145 groupes/clubs conseils offrant des services à 10 259 exploitations agricoles principalement en agroevironnement. Sources : CAAAQ, 2008, FGCAQ, 2010; CCAE, 2010.

Les **lois et les ordres professionnels** font partie du système professionnel québécois. Ce dernier a pour objectif la protection du public et la surveillance des activités professionnelles. Source : Conseil interprofessionnel, 2010.

L'**Union des producteurs agricoles (UPA)** est un syndicat agricole qui s'occupe de mise en marché agricole et qui défend les intérêts de ses membres dans plusieurs dossiers. La Loi sur les producteurs agricoles du Québec reconnaît l'UPA comme la seule association accréditée pour « représenter les producteurs en général auprès des pouvoirs publics » (article 19). Sources : UPA, 2010 ; Loi sur les producteurs agricoles du Québec.

Aujourd'hui, le gouvernement québécois ne fournit pratiquement plus de services-conseils; son personnel se consacre à d'autres tâches, notamment au transfert de connaissances aux conseillers (CAAAQ, 2008). Le MAPAQ a cependant continué d'orienter leur développement. Pour cela, il a mis en place des programmes d'aide financière qui remboursent en partie les montants que paient les exploitations agricoles pour obtenir des services-conseils.

### **3.1 Évolution de l'aide financière publique et de ses critères d'attribution**

Le gouvernement québécois (MAPAQ) a été longtemps le seul gouvernement à investir dans les services-conseils. Des années 1970 aux années 2000, il finançait les groupes/clubs conseils (CAAAQ, 2008). Ces derniers sont cofinancés par le MAPAQ et par les exploitations agricoles qui en sont membres (chaque exploitation paie un membership annuel). Jusqu'aux années 2000, l'aide financière du MAPAQ était versée aux groupes/clubs conseils et était proportionnelle au nombre d'exploitations membres.

Dans les années 1990, le gouvernement canadien s'engage lui aussi et lance de nouveaux programmes (CAAAQ, 2008, Jolicoeur et associés, 2008; MAPAQ, 2009, 2010). Une période de cohabitation de plusieurs programmes québécois et canadiens débute alors dans le financement des services-conseils agricoles. Les différents programmes canadiens et québécois

couvrent des domaines d'expertise différents (gestion économique / technique / organisationnelle / environnementale). Généralement, le Québec agit de façon complémentaire au fédéral. Par exemple, le MAPAQ finance des services non couverts par les programmes canadiens ou il bonifie les montants alloués par ces derniers.

Les programmes canadiens ont des critères d'adhésion différents de l'approche traditionnelle québécoise (CAAAQ, 2008; MAPAQ, 2009 ; Agriconseils, 2009, 2010). C'est maintenant l'exploitation agricole qui est admissible à l'aide financière; ce n'est plus le groupe/club conseils. L'aide financière est calculée selon un pourcentage du coût du service rendu et est plafonnée à un montant maximum par service et par entreprise. Elle est versée au conseiller ou à l'organisme qui l'emploie lorsqu'un service-conseils précis a été donné à l'exploitation agricole : un contrat, une facture et des documents justificatifs doivent être déposés comme preuve à l'appui. C'est ce qu'on appelle le financement des services-conseils « à l'acte ». Ce mode de financement diffère de l'approche collective selon le nombre d'exploitations membres d'un groupe/club jusqu'alors utilisée au Québec. Dans la foulée de l'arrivée des programmes canadiens, le principe du financement « à l'acte » est adopté dans plusieurs programmes québécois (CAAAQ, 2008).

Par ailleurs, les programmes québécois et canadiens ont des critères d'admissibilité des conseillers similaires, par exemple l'adhésion à un ordre professionnel (MAPAQ, 2009 ; Agriconseils, 2009, 2010). Ces nouveaux critères d'admissibilité ont comme effet d'élargir le nombre de conseillers pouvant offrir des services-conseils subventionnés. Ce ne sont plus seulement les services-conseils fournis par des groupes/clubs conseils qui sont admissibles aux subventions. Les services-conseils fournis par des conseillers à leur compte et des firmes de consultants peuvent l'être. Cependant, les conseillers œuvrant dans des organisations associées à la vente d'intrants et de services ne sont pas admissibles.

### **3.2 Controverses entre acteurs et rôle d'arbitre du gouvernement**

L'adoption de nouveaux critères d'attribution de l'aide financière publique a suscité de grands débats dans le secteur agricole québécois. Nous résumons ici deux sujets qui ont été l'objet de controverse. Le premier sujet porte sur les activités de vente d'intrants par des conseillers subventionnés. D'une part, les entreprises privées et les coopératives de vente d'intrants insistent sur la nécessaire concurrence et la liberté des agriculteurs de choisir (AFEQ, 2007; AQUINAC, 2007). Cette position est partagée, à différentes intensités, par d'autres acteurs telles les coopératives agricoles (Coop fédérée, 2007) et certaines associations de conseillers (Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec, 2007). Pour ces acteurs, l'aide financière gouvernementale devrait être versée directement aux agricultrices et aux agriculteurs; ces derniers pourraient alors choisir des services-conseils, peu importe leur provenance. D'autre part, l'Union des producteurs agricoles (UPA) insiste sur la nécessité que le gouvernement finance le développement des services-conseils détachés de la vente d'intrants (UPA, 2010; UPA, 2007). Ce point de vue est partagé par d'autres associations de conseillers (Association des conseillers en agroenvironnement du Québec, 2007). Ces positions sont polarisées et ont fait l'objet d'une polémique au début des années 2000. Les gouvernements du Québec et du Canada ont « arbitré » en excluant les services-conseils associés à la vente d'intrants des programmes de subventions.

L'autre sujet qui a fait l'objet de débat est l'adoption du financement « à l'acte ». Les groupes/clubs conseils expriment un malaise face à ce nouveau mode de financement (CAAAQ,

2008; CREA, 2007; FGCAQ, 2007). Pour eux, le financement à l'acte empêche le partage du savoir-faire entre les agriculteurs et nuit à l'établissement d'une relation à long terme entre l'agriculteur et le conseiller. Ici encore, les gouvernements ont « arbitré » et imposé le financement « à l'acte ». Cependant, certains ajustements ont été apportés. Par exemple, les services-conseils dits « collectifs », qui permettent aux agriculteurs de partager des connaissances (par exemple, les démonstrations de nouvelles technologies à la ferme), ont été reconnus comme des actes admissibles à l'aide financière (Agriconseils, 2009; 2010).

### **3.3 Agriconseils : implication d'acteurs dans la mise en œuvre des politiques**

En 2005, dans un climat de controverse, une Entente entre le MAPAQ et l'Union des producteurs agricoles (UPA) sur les services-conseils est signée. L'Entente MAPAQ-UPA a parmi ses objectifs de : 1) « augmenter l'utilisation des services-conseils par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et cela, dans tous les secteurs de production »; 2) « doter chacune des régions du Québec de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers » (Texte de l'Entente, 2005 : p. 1). L'Entente rend officielle la mise en place de quatorze (14) réseaux Agriconseils sur l'ensemble du territoire. Leur rôle est d'assurer le développement et l'accès aux services-conseils de leur région. Leur financement est assuré par de l'aide financière gouvernementale et la tarification de certains services.

L'Entente MAPAQ-UPA et la création des réseaux Agriconseils marquent le passage d'un mode de gestion traditionnel (où seul le gouvernement central est décisionnel) à un nouveau mode de gouvernance (où certains acteurs sociaux sont impliqués et certaines décisions sont décentralisées). Les réseaux Agriconseils sont dirigés par des conseils d'administration composés de représentants des agriculteurs (ils y sont majoritaires), du MAPAQ, des conseillers agricoles subventionnés et de divers organismes associatifs (Entente MAPAQ-UPA, p. 3-4). L'UPA et le MAPAQ doivent mettre en commun leurs ressources et veiller « à l'orientation, à l'appui et au suivi » des réseaux Agriconseils (p. 2). Pour cela, un comité de gestion québécois est mis en place, composé de représentantes et représentants du MAPAQ et de l'UPA.

Des acteurs non gouvernementaux participent donc à la mise en œuvre des politiques de services-conseils. Les réseaux Agriconseils ont plusieurs rôles (Agriconseils, 2010; Entente MAPAQ-UPA). Ils renforcent l'offre de services-conseils, par exemple en développant de nouveaux services-conseils où il y a des besoins. Ils stimulent également la demande de services-conseils, par exemple en faisant leur promotion auprès des exploitations agricoles, en précisant les besoins de ces dernières et en les guidant vers les services-conseils requis. Finalement, les gouvernements, québécois et canadien, ont délégué à Agriconseils l'administration de la plupart des programmes de subventions (Agriconseils, 2010).

### **3.4 Mécanismes de redistribution des ressources entre les acteurs**

Les politiques de services-conseils du Québec prévoient certaines mesures de redistribution. Nous en présentons trois exemples (CAAAQ, 2008; Jolicoeur et associés, 2008). Premièrement, des fonds spéciaux et un appui technique sont offerts aux secteurs de production qui n'ont pas (ou peu) accès à des services-conseils et veulent en créer. En outre, des programmes financiers du MAPAQ permettent aux réseaux Agriconseils de donner des subventions plus généreuses dans ces secteurs de production. Ces aides semblent avoir un effet : de nouveaux services-conseils ont vu le jour depuis 2005 dans, par exemple, les productions de miel, de grands gibiers, d'ovins, de chèvres laitières et de lapins.

Deuxièmement, une attention particulière est donnée aux besoins des régions éloignées des grands centres de services. Dans ces régions, le nombre d'exploitations ne suffit pas toujours pour justifier la venue de conseillères et conseillers spécialisés. Les réseaux Agriconseils organisent et financent alors le déplacement de conseillers en provenance d'autres régions; de l'aide financière existe à cette fin. Des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue (région au nord du Québec) ont profité de cette aide.

Troisièmement, de l'aide financière spécifique est réservée pour des domaines d'expertise telle que la planification en transfert de fermes et en établissement de jeunes en agriculture. Pour le moment, ce soutien particulier semble avoir eu un effet variable selon les régions.

#### **4. Conclusion**

Le gouvernement québécois, dans un contexte de réduction de ses effectifs, s'est retiré de l'offre directe de services-conseils. Parallèlement, d'autres acteurs (gouvernement canadien, UPA, etc.) s'y sont engagés. Le gouvernement a partagé, à des degrés divers, ses responsabilités. La définition des grandes orientations est l'enjeu où il partage le moins ses prérogatives : il garde le pouvoir sur les règles d'attribution de l'aide financière. À l'opposé, le gouvernement est disposé à partager la mise en œuvre des politiques : 1) en sous-traitant, suivant certaines modalités, les services-conseils à des organismes partenaires; 2) en déléguant l'administration des programmes à des acteurs régionaux. La participation de plusieurs acteurs dans les politiques de services-conseils met à jour les tensions qui existent entre eux. Le passage du financement des groupes/clubs conseils à un financement des utilisateurs « à l'acte » montre l'influence que peut avoir une politique (modèle fédéral) sur une autre (modèle québécois). Des tensions existent également entre les acteurs, notamment entre les acteurs engagés dans des activités commerciales et le syndicat agricole; les gouvernements y jouent le rôle d'arbitre.

La gouvernance des services-conseils au Québec possède certaines caractéristiques du modèle de gouvernance durable « hiérarchique » proposé par Van Zeijl-Rozema et al. (2008). Le gouvernement arbitre les positions des acteurs et décide des règles d'attribution de l'aide financière. Il délègue la mise en œuvre de politiques à des acteurs non-gouvernementaux. En outre, certaines mesures incitatives sont prévues pour assurer une redistribution entre les acteurs. Même s'il possède ces caractéristiques, le nouveau mode de gouvernance des politiques de services-conseils du Québec favorise-t-il réellement un développement agricole plus durable? La question demeure et ouvre d'autres perspectives de recherche.

*L'auteure remercie pour leurs commentaires le chercheur Guy Faure (CIRAD-France), l'enseignant-chercheur Claude Compagnone (INRA-France) ainsi que les professeurs Serge Belley (ENAP, Québec) et Daniel-Mercier Gouin (Université Laval, Québec).*



## BIBLIOGRAPHIE

- Birner, R, Davis K, Pender J, et al. 2006. From "Best Practice " to "Best Fit". A Framework for Designing and Analyzing Pluralistic Agricultural Advisory Services. *International Food Policy Research Institute*. [en ligne], [www.ifpri.org/divs/dsgd/dp/papers/dsgdp37.pdf](http://www.ifpri.org/divs/dsgd/dp/papers/dsgdp37.pdf).
- Brundtland G. 1987. *Notre avenir à tous*. Genève, Nations Unies, Commission mondiale sur l'environnement et le développement.
- Carrier M, Côté S. 2000. *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments de débats sur la responsabilité du développement*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Hani FJ, Pinter L, Herren HR. 2006. *Sustainable Agriculture: From Common Principles to Common Practice. Proceedings and output of the first Symposium of the International Forum on Assessing Sustainability in Agriculture*. Berne, Suisse.
- Kidd A, Lamers J, Ficarelli PP, Hoffmann V. 2000. Privatising agricultural extension: caveat emptor. *Journal Rural Studies*, no 16, pp. 95-102.
- Van Zeijl-Rozema A, Cörvers R, Kemp R, Martens P. 2008. Governance for Sustainable Development: A Framework . *Sustainable Development* , no 16, pp. 410-421.
- Vivien, FD. 2003. Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en développement* , no 1, pp. 1-21.